



CRITERE 1

LES CONDITIONS D'INFORMATION DU PUBLIC SUR LES PRESTATIONS PROPOSÉES, LES DÉLAIS POUR Y ACCÉDER ET LES RÉSULTATS OBTENUS

Indicateur 1.2

DOCUMENTATION EXPOSANT LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN

Les enjeux de la formation.

L'accès à l'usage de la route nécessite une démarche éducative exigeante dont les enjeux, en termes de sécurité routière, sont de première importance. Le **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)** est le socle commun de tout programme d'éducation et de formation. Ainsi, les grands enjeux éducatifs portent particulièrement sur :

- *l'accidentalité des usagers âgés de 14 à 25 ans*
 - *l'accidentalité liée aux deux-roues motorisés*
 - *la sécurité des usagers vulnérables*
 - *la lutte contre l'usage de substances psychoactives associé à la mobilité*
 - *la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées*
 - *la mobilité durable et citoyenne*
 - *le risque routier professionnel*
 - *le vieillissement de la population*
- **L'objectif général est d'amener tout usager de la route à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Pour cela, l'enseignant dispose de plusieurs méthodes, moyens et cheminements pédagogiques adaptés à chaque apprenant.



LABEL
« QUALITE DES FORMATIONS AU
SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

DOSSIER DE CANDIDATURE
Date : 10/09/2024
Page 2 sur 7

Les contenus pédagogiques s'articuleront autour de 4 grandes notions qui sont considérées comme acquises lorsque les compétences associées sont maîtrisées par l'élève.

L'usager

Il s'agit de la capacité de l'usager à assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.

Le déplacement

Il s'agit de la capacité du conducteur à utiliser un véhicule à moteur rationnellement et en sécurité.

Être un conducteur compétent et responsable

Il s'agit de la **capacité du conducteur à préparer ses trajets et conduire le véhicule de façon autonome dans les situations de circulation simples ou complexes et être capable de prendre des bonnes décisions.**

Être un conducteur conscient des différents facteurs pouvant influencer sa conduite

Il s'agit de la capacité du conducteur à prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme – véhicule - environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

- Les moniteurs évoquent les enjeux durant les cours théorique mais aussi tout au long du parcours de formation de l'élève.



Le déroulement et les conditions de passage des épreuves à l'examen du permis de conduire.

Afin de pouvoir passer l'examen pratique, l'élève doit avoir obtenu au préalable l'examen théorique général (code de la route). Pour passer cette épreuve, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation permis traditionnelle. Si vous suivez un parcours d'apprentissage anticipé de la conduite, l'âge mini est de 15 ans.

Pour valider l'examen, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur les 40 questions** proposées (soit faire maximum 5 erreurs au questionnaire).

- Cet examen se déroule désormais dans des centres agréés (*LA POSTE, SGS, etc.*), l'inscription s'effectue en ligne directement sur les plateformes dédiées. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous accompagner dans cette démarche.
- Le jour de l'examen, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de votre convocation.
- Le code est valable 5 ans.

Le passage de l'examen pratique est soumis à la validation préalable de la progression pédagogique de chaque élève par l'Équipe pédagogique.

- Si elle donne son « feu vert » et que l'élève se sent prêt à passer l'épreuve, l'auto-école communiquera une date d'examen prévue dès l'inscription puis validée à l'issu d'un Bilan Intermédiaire et Final

L'examen pratique se déroule au Centre d'Examen du Permis de Conduire dont l'adresse est indiquée sur votre convocation personnelle.

- Cette convocation présente les modalités d'organisation à respecter pour se présenter au centre d'examen.



LABEL
« QUALITE DES FORMATIONS AU
SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

DOSSIER DE CANDIDATURE
Date : 10/09/2024
Page 4 sur 7

En général, l'épreuve dure environ 32 minutes. L'examen pratique a pour objectif de vérifier si vous êtes en capacité de conduire seul sans mettre en danger votre propre sécurité et celle des autres usagers de la route.

- Vous serez évalué par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

- Tout au long du parcours, l'Inspecteur indique les consignes afin d'évaluer vos capacités dans différentes situations :
 - *Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier*
 - *Suivre un itinéraire de manière autonome*
 - *Réaliser une manœuvre avec le véhicule (avec phase en marche arrière) et un arrêt de précision.*
 - *Vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur), d'une question sécurité routière ainsi que d'une question premiers secours*
 - *Respect et application des règles du code de la route*
 - *Aptitude à la conduite économique et rationnelle*
 - *Savoir-être au volant (courtoisie par exemple)*

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 30. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Erreurs éliminatoires.

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une, il échoue automatiquement à l'épreuve.

- La liste des erreurs éliminatoires est longue. En voici quelques exemples (liste non-exhaustive) :
 - *non-respect d'un stop ou d'un feu rouge,*
 - *intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales,*
 - *franchissement d'une ligne continue,*
 - *circulation en sens interdit,*
 - *circulation à gauche sur une chaussée à double-sens,*
 - ...



Réponse de l'examineur.

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat avec le total des points obtenus.

La réponse à l'examen du permis de conduire vous est transmise par email par votre agence ou en vous connectant sur le site dédié. En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve.

- Pour connaître et télécharger le résultat de l'examen du permis de conduire, complétez le formulaire sur le site dédié **<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>**

Le résultat sera disponible dès le lendemain matin après le passage de l'examen.

Procédure à suivre en cas de réussite.

Certificat d'examen :

Lorsque le candidat est reçu, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) tient lieu de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve, accompagné d'une pièce d'identité. Ce document doit ainsi être présenté aux forces de l'ordre en cas de contrôle (en version papier ou directement sur un smartphone ou tablette).

Le simple CEPC ne vous permet de conduire qu'en France. Vous devez obtenir votre titre définitif pour pouvoir conduire à l'étranger avec un permis probatoire.

Demande de permis à la préfecture :

Au cours de ce délai de quatre mois, le conducteur peut s'adresser à la préfecture compétente en vue d'y retirer le titre définitif ou adresser les documents à l'auto-école si la prestation est comprise dans son contrat de formation. Les modalités concernant son obtention (documents à fournir, délais, modalités d'envoi...) varient en fonction des préfectures. Il convient donc de se référer à l'usage en vigueur en vous renseignant auprès de l'administration ainsi que de votre auto-école. Il peut également adresser les documents à l'auto-école si la prestation est comprise dans son contrat de formation.

A noter : dans certaines régions, vous devrez payer une taxe régionale du permis de conduire lors de votre demande.



Assurance et jeune conducteur :

Naturellement, un conducteur qui vient d'avoir son permis paye plus cher son assurance auto qu'un conducteur confirmé ayant déjà plusieurs années de conduite à son actif. Les assureurs appliquent ainsi une surprime d'assurance au jeune conducteur.

Si le nouveau titulaire du permis de conduire utilise régulièrement la voiture d'un proche (parents, époux...), il est nécessaire d'avertir l'assurance du véhicule par courrier.

Procédure à suivre en cas d'échec.

Code :

En cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, le candidat n'a pas à repasser l'épreuve théorique s'il repasse la conduite dans les 5 années qui suivent l'obtention du Code.

Délai entre deux passages :

Les délais pour repasser l'épreuve de conduite après un échec à l'examen dépendent du dernier résultat d'examen passé (selon les points, les erreurs, les éventuelles absences du candidat), des départements et des auto-écoles. Ils sont souvent longs : en moyenne, il faut compter entre trois et quatre mois pour pouvoir vous représenter à l'examen.

La loi Macron a toutefois prévu de réduire ce délai à 45 jours dans tous les départements. L'article L. 221-5 du Code de la route dispose ainsi que dans les départements où le délai moyen excède 45 jours, un recours à des agents publics ou contractuels comme examinateurs est mis en place pour garantir un délai de passage n'excédant pas cette durée.

Recours :

Il est possible de contester un résultat au permis de conduire en adressant un recours gracieux auprès du Préfet dans les 2 mois.



LABEL
« QUALITE DES FORMATIONS AU
SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

DOSSIER DE CANDIDATURE
Date : 10/09/2024
Page 7 sur 7

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
	Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
	Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
	Démarrer et s'arrêter.
	Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
	Utiliser la boîte de vitesses.
	Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
	Regarder autour de soi et avertir.
	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
	Adapter l'allure aux situations.
	Tourner à droite et à gauche en agglomération.
	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
	Croiser, dépasser, être dépassé.
	Passer des virages et conduire en déclivité.
	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	Suivre un itinéraire de manière autonome.
	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.
	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation ...).
	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Pratiquer l'écoconduite.	